

CENTRE DE FORMATION ETOILE

Siège : 1, rue Jeanne d'Arc, 24100 BERGERAC.

Succursale : 19, Place du 14 Juillet, 24150 LALINDE.

Formation de conducteurs auto et moto.

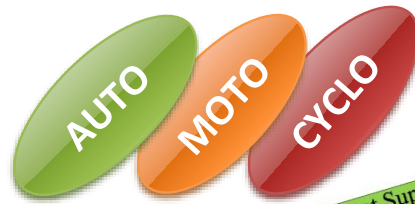
(Bsr AM, 125 cm³, grosses cylindrées, conversions A2-A)

Tél : 05.53.58.49.07.

Port : 07.86.49.53.13.

Mail : ae.etoile24@free.fr

<http://www.ae-etoile24.com>



Programme de la formation

B78 vers B

Passerelle de conduite d'un véhicule à boîte de vitesses automatique vers un véhicule à boîte manuelle

Objectif : A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Déroulement de la formation : La personne qui souhaite faire supprimer ces restrictions doit régulariser son permis de conduire pour la catégorie B, en justifiant d'une formation complémentaire de 7 heures qui ne peut être suivie moins de 6 (six) mois après l'obtention de ladite catégorie et dont le contenu et les conditions d'organisation sont définis par arrêté ministériel du 14 octobre 2016.

La formation est d'une durée de 7 (sept) heures.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.

La formation débute dans un trafic nul ou faible (durée : 2 heures)

et

se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées (durée 5 heures).

Public visé : candidats titulaires du permis de conduire B 78 (option boîte automatique) obtenu par examen depuis au moins 6 mois (obtenu pour raisons non médicales).

Prérequis : être titulaire du permis B 78 (raisons non médicales).

Moyens pédagogiques : paperboard, vidéoprojecteur, DVD, supports pédagogiques.

Moyens techniques : piste privée d'entraînement pour la 1^{ère} phase de 2 heures (trafic faible ou nul hors circulation).

Encadrement : Moniteurs diplômés d'Etat, titulaires d'autorisations d'enseigner en cours de validité.

Validation : Attestation de suivi de la formation complémentaire, feuilles de présence.

CENTRE DE FORMATION ETOILE, EURL au capital de 5000 euros entièrement libéré.

Siret 50311650100043 / tva intra fr2750311650100043. Agt préfectoral E1302400040.

Siège : 1 rue Jeanne D'arc 24100 bergerac. Membre d'une association agréée, Acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèque. MODELE DEPOSE ETOILE ©

DIRIGEANT-RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : LAURENT GOMBERT.

Contenu de la formation

➤ **STRUCTURE ET CONTENU DE LA FORMATION :**

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. Elle comprend deux séquences :

Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulations citées précédemment et adopter les techniques de l'écoconduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

➤ **ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION :**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Cette attestation comporte les mentions suivantes obligatoires :

- Raison sociale de l'établissement :
- N° d'agrément :
- N° SIREN ou SIRET :
- Adresse :
- Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

-
- Atteste que
 - Nom :
 - Nom d'usage :
 - Prénom(s) :
 - Né(e) le :
 - A :
 - Adresse :
 -
 -
 -
 - Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : ____/____/____

- N° du permis de conduire : _____
-
- A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.
- Date de délivrance de l'attestation : ____/____/____
- Signature du bénéficiaire de la formation :
- Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : _____
-
- Avertissement
- Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

.....

Liste des formateurs agréés pour intervenir en formation :

Nom et Titre	Diplôme	Domaines d'intervention (compétences 1-2-3-4)
GOMBERT Laurent	BEPECASER A et B	SEQUENCE 1 + 2.
PERAL Alexandre	BEPECASER A et B	SEQUENCE 1 + 2.
MONTEIRO Marie	ECSR B	SEQUENCE 1 + 2

